

Crédit de Fr. 200'000.- pour participer au financement de la rénovation et de l'agrandissement de l'Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique à Delémont

1. PRÉAMBULE

L'Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique (EJCM) exerce une mission essentielle de formation dans les domaines de la musique, du chant et de la danse, pour l'ensemble de la région. Depuis bientôt cinquante ans, elle a connu un essor spectaculaire du nombre de ses élèves et une diversification constante de ses cours. Elle délivre des diplômes et des certificats conformes aux normes édictées au niveau suisse. Elle collabore de manière intense et fructueuse avec divers acteurs de la vie musicale jurassienne.

Le champ d'action de l'EJCM ne se limite pas aux passages obligés de toute institution de ce genre. Elle a acquis une réputation toute particulière dans le domaine de la percussion, s'ouvre aux diverses musiques du monde et consacre un effort particulier en faveur de l'initiation musicale des jeunes enfants.

Le Conseil de Fondation de l'EJCM vient d'engager un processus qui devrait permettre, dans un délai de 2 à 3 ans, de doter l'EJCM à Delémont et à Porrentruy des locaux nécessaires à son bon fonctionnement et à ses perspectives de développement.

A Porrentruy, dès avril 2010, il est prévu de regrouper diverses activités bruntrutaines au pavillon scolaire de Sous-Bellevue, dans le cadre d'une convention signée entre l'EJCM et la Municipalité de Porrentruy.

A Delémont, la rénovation et l'agrandissement du siège de l'EJCM à la Promenade sont envisagés dans le cadre d'un projet de construction devisé à Fr. 3'500'000.-. Les travaux devraient pouvoir débuter en 2011 pour s'achever en 2012. Résultat d'un long processus de réflexion, le projet restaure et adapte le bâtiment de la Promenade actuel et le met en synergie avec un nouveau volume architectural, moderne, comprenant notamment une salle de musique modulable, pouvant offrir jusqu'à 115 places assises, affectée essentiellement aux besoins de l'EJCM. En complémentarité directe avec les 18 salles de cours, ce nouveau module sera un lieu de travail pour ses ensembles musicaux et lui permettra de produire ses activités (auditions, concerts). Les espaces rénovés et créés pourront, en fonction des disponibilités, être mis à disposition des sociétés locales.

2. FINANCEMENT

Le financement de ce projet sera assuré par la République et Canton du Jura, La Loterie romande, le Canton de Berne, l'Office fédéral de la culture, diverses fondations locales, jurassiennes, romandes et suisses dédiées à la formation et à l'animation musicales ainsi que toutes les institutions, entreprises et personnes privées qui voudront apporter leur soutien.

Considérant la qualité du projet et la nécessité manifeste de soutenir l'EJCM, le Conseil communal propose au Conseil de Ville d'octroyer au Conseil de Fondation de l'EJCM une aide financière de Fr. 200'000.-. Celle-ci sera versée au plus tard à la fin des travaux. Ce montant sera financé par emprunt dont la charge financière annuelle maximale s'élève à Fr. 11'000.-.

3. PREAVIS ET CONCLUSION

La Commission de la culture et la Commission des finances ont préavisé favorablement ce crédit.

Par conséquent, le Conseil communal demande au Conseil de Ville de bien vouloir approuver le présent crédit et de voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 15 mars 2010